



Protocole concernant les mises à disposition des salles du Théâtre Jacques Carat aux associations et établissements scolaires de la ville de Cachan

Le Théâtre Jacques Carat est un théâtre au rayonnement territorial dont les missions s'articulent autour d'un travail d'accueil, de diffusion, de création, de sensibilisation à l'art vivant et de développement des publics. Une part importante de l'activité du théâtre est également consacrée à l'accueil des organismes communaux. Associations, établissements scolaires et universitaires, services municipaux sont des utilisateurs réguliers de la scène cachanaise, ce qui amplifie et renforce la contribution du Théâtre de Cachan à la vie culturelle locale.

VOTRE DEMANDE

Les demandes de mises à dispositions sont à adresser à Madame La Maire, avant le 30 novembre de chaque année : A l'attention de Mme de Comarmond, maire de Cachan, Hôtel de ville, Square de la Libération, 94230 CACHAN.

Un accusé de réception est alors envoyé par la ville, confirmant la prise en compte de votre demande.

Votre demande sera par la suite transférée à la direction du Théâtre Jacques Carat pour traitement et analyse dès le mois de décembre, une fois l'ensemble des courriers reçus.

Le Directeur technique et la Responsable des accueils du théâtre entreront alors en lien avec vos structures afin de passer en revue l'ensemble de vos besoins (techniques et organisationnels) dans le but de bâtir un calendrier compatible avec les possibilités d'accueil. Une réponse définitive écrite vous sera apportée vers la fin du mois de janvier.

Pour les structures du territoire hors Cachan et les établissements d'enseignement supérieur, la demande est à adresser directement au Théâtre.

LA MISE À DISPOSITION

La période dédiée à ses mises à disposition se déroule de fin mai à début juillet (ce qui représente environ quatre weekends).

L'amplitude horaire maximale sur une journée de mise à disposition est de 9h à 23h (selon les disponibilités du lieu, du personnel du théâtre et tout en respectant le cadre de la législation du travail).

En fonction de la nature de la demande et des besoins, le Théâtre définit et vous propose les conditions d'accueil.

COMPLEMENTS D'INFORMATION :

- Nous établissons un planning au regard des demandes, en priorisant celles des écoles de la ville et du conservatoire de Cachan dans un premier temps, puis celles des associations, selon l'adéquation entre les demandes et nos possibilités.
- L'équipe du Théâtre Jacques Carat met tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Ces mises à disposition se font dans le cadre d'un partenariat basé sur l'échange et l'écoute mutuelle entre nos structures.

L'équipe du Théâtre Jacques Carat est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact: Géraldine GILBERT DUCHESNE g.duchesne@theatrejacquescarat.fr

01 49 69 60 04 - Responsable des accueils, des manifestations et des publics